



Photo: The Ghanaian Times

L'édition de septembre de la Lettre d'information sur la coopération mondiale présente les activités de l'ISCW en Afrique de l'Ouest. En commençant par une brève analyse de certaines tendances démographiques marquantes, l'attention est centrée sur les questions de développement agricole et de sécurité alimentaire au regard des impacts du changement climatique dans la région. Une autre préoccupation abordée dans ce numéro de la Lettre est la situation des personnes handicapées au Ghana.

Comme d'habitude, nous informons également nos lecteurs sur les nouveaux livres et proposons des liens utiles.

Sergei Zelenev, Directeur de l'ISCSW et Rédacteur en chef de la Newsletter

suite page 2

ZOOM

L'avenir démographique de l'Afrique et l'accent des Objectifs de développement durable sur les populations: défis et perspectives

2

CHANGEMENT CLIMATIQUE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET BIEN-ÊTRE EN AFRIQUE DE L'OUEST: quel rôle pour la société civile?

4

suite de la page 1

L'avenir démographique de l'Afrique et l'accent des Objectifs de développement durable sur les populations: défis et perspectives

Par Patience W. Stephens

L'auteur est une démographe et ancienne directrice/conseillère spéciale sur l'éducation auprès de l'ONU Femmes.



Déclaration historique sur l'Agenda 2030 pour le développement durable

que l'Assemblée générale des 193 membres des Nations Unies a adoptée le 25 septembre 2015. L'accent est mis sur le fait que les

"personnes", ou les populations, forment le premier des cinq domaines identifiés par la déclaration comme étant d'une importance critique pour l'humanité et la planète. Dix-sept [objectifs de développement durable](#) () et 169 cibles devraient guider et orienter les efforts de développement mondial jusqu'en 2030.

En ce qui concerne la population, l'Agenda 2030 vise à "mettre fin à la pauvreté et à la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, et à faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans la dignité et l'égalité et dans un environnement sain". Il vise aussi à autonomiser les personnes vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants. Les États Membres ont décidé de s'employer à répondre aux besoins particuliers des personnes vivant dans les zones touchées par des situations d'urgence humanitaire complexes et dans les zones touchées par le terrorisme. La

déclaration sert de "plan d'action pour les peuples, la planète et la prospérité" et de "plan d'action des peuples, par les peuples et pour les peuples" ([paragraphe 52](#)).

Deux ans après le lancement de ce document international révolutionnaire certains défis et certaines limites persistent, pour atteindre l'objectif principal de l'Agenda 2030, soit "le peuple". Tout d'abord, la connaissance de ce document international reste très limitée. Même dans les régions les plus développées, où le niveau d'instruction et de qualification professionnelle est élevé, beaucoup n'en ont jamais entendu parler ou ne prétendent pas se soucier de l'Agenda. Par exemple, un rapport récent d'une réunion du Réseau asiatique de philanthropie d'entreprise confirme que le personnel de la plupart des grandes entreprises n'est même pas au courant des ¹. L'enquête 2017 du Forum économique mondial sur les jeunes de 18 à 35 ans, le World Shapers Survey, a révélé que 44,7 % des jeunes n'étaient pas certains ou ne connaissaient pas les ². Ce fait est préoccupant, étant donné que ce sont les jeunes d'aujourd'hui qui subiront le plus lourd tribut dû à l'instabilité climatique dans un avenir proche, et qui pourraient être considérés comme les porteurs de normes dans les efforts d'adaptation.

En dehors de cela, cette lacune est inquiétante, étant donné qu'au cours des 15 ans de l'Agenda 2030, les praticiens et les décideurs devront non seulement répondre aux besoins des 7,4 milliards d'habitants de la planète en 2015, mais aussi à ceux des 1,7 milliard d'enfants encore à naître qui seront ajoutés d'ici 2030.

L'Afrique, une région qui subit déjà de fortes pressions démographiques – où de larges segments de la population n'ont pas accès aux infrastructures et aux services de base, et où les niveaux d'analphabétisme sont élevés alors que les possibilités et les niveaux d'éducation sont compromis pour beaucoup – connaîtra une augmentation substantielle de sa population pendant la période de mise en œuvre des ODD, y compris certains segments vulnérables. Cette augmentation ne peut qu'empiéter sur l'intention déclarée de l'Agenda 2030 de "n'abandonner personne" (

¹ Voir : [Rapport](#) Asian Venture Philanthropy Network

² Voir [World Shapers Survey du Forum économique mondiale de 2017](#)

soit *leave no one behind*), d'atteindre les populations et de leur garantir les bénéfices du développement durable.

Selon les estimations et les projections de la Division de la population de l'ONU, entre 2015 et 2030 (période couverte par le Programme d'action 2030), la population mondiale devrait augmenter de 15 %, passant de quelques 7,3 milliards à 8,6 milliards d'habitants. Les régions développées connaîtront une augmentation d'environ 3 %, et les régions en développement connaîtront une croissance de 18 %. La population des pays les moins avancés, qui connaissent des niveaux élevés de pauvreté et qui manquent de services sociaux, augmentera de 39 %. En général, la population devrait augmenter d'un pourcentage plus faible dans les autres régions du monde, sauf en Europe, qui connaîtra une légère baisse.

La croissance démographique de l'Afrique sera particulièrement rapide et risque de compliquer et d'empêcher la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030. Entre 2015 et 2030, le nombre d'habitants de la région augmentera de 43 %, passant de 1,2 à 1,7 milliard. En Afrique subsaharienne, la croissance passera de 969 millions à 1,4 milliard d'habitants (soit une augmentation de 46 %). Cela signifie qu'en Afrique en 2030, pour deux personnes présentes en 2015, il n'y aura qu'à peine une seule personne supplémentaire. Les implications de ce défi démographique pourraient être importantes, pour atteindre les ODD et pour atteindre "les populations", en particulier celles qui sont les plus en retard.

Les conséquences d'une forte croissance démographique pour la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 sur la gestion durable des ressources naturelles et la protection de la planète sont bien connues et souvent évoquées. Les incidences des tendances démographiques sur la réalisation des autres ODD, en particulier celles qui concernent la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, l'égalité des sexes, le travail décent, la paix et la justice, sont tout aussi importantes. En théorie, la pression démographique attendue en Afrique pourrait déclencher un dividende démographique et stimuler le développement dans la région. Ceci n'est pas certain, surtout dans le contexte

africain où les possibilités d'éducation, de développement des compétences et de travail décent sont faibles. Il existe en effet des preuves que ce qui est souvent perçu comme un pur dividende démographique peut, en réalité, être en grande partie perçu comme un dividende dans le domaine de l'éducation.

Bien que la démographie risque d'être un sujet politiquement sensible, l'Agenda 2030 ne traite pas spécifiquement de la démographie et ne fait qu'une seule mention pratique des tendances démographiques. Il note au paragraphe 34 que: "Nous tiendrons également compte des tendances démographiques et des projections dans nos stratégies et politiques nationales de développement rural et urbain". Une approche urgente et proactive est nécessaire pour faire face aux vents contraires des tendances démographiques dans la région. Des investissements considérables seront nécessaires simplement pour répondre à la demande croissante de soins de santé, d'éducation, d'emplois et d'autres services et infrastructures de base pour une population en croissance rapide.

Il est important de noter que, bien que la plus grande partie de l'augmentation de la population en Afrique sera le résultat des naissances (qui augmentera de 11 % entre 2015-2020 et 2025-2030), l'augmentation de la taille de la population dans la région sera aussi en partie le résultat d'une plus grande longévité. La proportion de la population âgée de plus de 50 ans devrait passer de 11 à 13 % au cours de la période considérée. Ceci s'ajoutera aux défis posés par l'explosion de la jeunesse africaine et par les pressions exercées par une population vieillissante croissante. Dans ce nouveau contexte, la solidarité intergénérationnelle peut être mise à l'épreuve, mais elle reste une condition préalable au maintien de la cohésion sociale, dans la quête d'une "société pour toutes et tous".

Atteindre et servir la population africaine – une population croissante et de plus en plus diversifiée – et veiller à ce que tous les peuples tirent parti des plans internationaux pour le futur, tels qu'ils sont énoncés dans l'Agenda pour 2030, nécessitera une approche pluridimensionnelle. Au niveau national, elle nécessitera les efforts de l'ensemble de la

société. S'attaquer au problème de la fécondité élevée en garantissant l'accès aux services de planification familiale et de santé en matière de reproduction est un élément nécessaire et important des interventions. Toutefois, étant donné que l'élan de la croissance démographique dans les 15 prochaines années environ a déjà été créé par les vastes cohortes de femmes et d'hommes en âge de procréer, des politiques seront nécessaires pour tenir compte et atténuer les effets négatifs de la croissance rapide de la population sur la réalisation des ODD. Il sera d'une importance cruciale d'investir davantage et de manière ciblée dans une éducation pertinente et de qualité, notamment en s'efforçant d'intégrer l'Agenda 2030 et les ODD dans les programmes scolaires à tous les niveaux. La société civile doit également participer activement à la conception et à la mise en œuvre des interventions, afin de s'assurer qu'elles sont pertinentes pour la société et touchent les sous-populations les plus éloignées.

CHANGEMENT CLIMATIQUE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET BIEN-ÊTRE EN AFRIQUE DE L'OUEST: quel rôle pour la société civile?

Par Christopher Dapaah et Sergei Zelenev

Instabilité climatique croissante

Les changements climatiques affectent désormais tous les pays de tous les continents. Ils perturbent les économies nationales et affecte des vies. Ceci coûte cher aux gens, aux collectivités et aux pays, aujourd'hui et potentiellement demain. L'instabilité climatique est devenue un facteur d'agitation sociale dans de nombreux pays africains, entraînant souvent le déplacement de populations. L'émergence d'un groupe particulièrement vulnérable et grandissant - les réfugiés environnementaux - désireux, dans leur quête désespérée de sécurité et de moyens d'existence, de traverser les déserts et les mers, souvent au péril de leur vie, est devenue la manifestation visible d'un problème

plus vaste et d'une partie triste du paysage social africain.

Pour renforcer la résilience des communautés rurales et urbaines face aux changements climatiques et identifier certaines mesures d'adaptation prioritaires d'urgence, il faut que les agriculteurs, les gouvernements et la communauté économique dans son ensemble unissent leurs efforts. Les organisations de la société civile (OSC) travaillant au niveau communautaire jouent un rôle important dans ces efforts, s'efforçant de fournir une assistance aux personnes touchées par le changement climatique, mais elles sont confrontées à de nombreuses contraintes, principalement des ressources insuffisantes. Afin d'obtenir de meilleurs résultats, les OSC doivent collaborer avec d'autres parties prenantes, élargir le champ de la coopération, explorer de nouvelles voies pour sortir de la pauvreté endémique et faciliter l'adaptation. L'agriculture reste la principale source de subsistance pour la majorité absolue des populations d'Afrique de l'Ouest. Mais de nombreux petits exploitants agricoles sont très pauvres et produisent des quantités proches de la subsistance. Cela est bien illustré par la grande disparité entre la contribution du secteur agricole au produit intérieur brut (PIB) régional (35 %) et la part de la main-d'œuvre agricole (60 %)³. La sécurité alimentaire des petits exploitants reste très faible, même s'ils ont l'esprit d'entreprise, et n'ont pas un accès suffisant aux nouvelles technologies et au marché. Le changement climatique est un facteur aggravant : en termes de moyens climatiques et de variabilité climatique, il représente une menace évidente pour les agriculteurs de la région, ce qui peut conduire à des impacts tels que la baisse des rendements, la réduction des revenus agricoles et, en fin de compte, la réduction du bien-être.

L'agriculture dans la région, qui couvre un large éventail de zones agro-écologiques et qui est essentiellement alimentée par la pluie, reste très sensible au changement climatique. Ceci rend les communautés rurales vulnérables. La croissance rapide de la population exerce également une pression croissante sur les rares ressources naturelles.

³ West African agriculture and climate change: A comprehensive analysis. A.Jalloh, G.Nelson, T.Thomas,

R.Zougmore, H. Roy-Macauley (eds.), IFPRI, Washington DC, 2013, p.1

Une amélioration des installations d'irrigation pour les agriculteurs contribuerait donc à réduire l'effet des précipitations et de la variabilité du climat. L'augmentation des investissements publics, dans les semences nouvelles et améliorées et les nouvelles technologies, pourrait conduire à de meilleures performances dans des conditions climatiques défavorables. Ceci contribuerait à compenser les effets négatifs de l'évolution des précipitations sur les cultures. Non seulement cela renforcerait la contribution du secteur au PIB, mais cela réduirait également la pauvreté dans les zones rurales.

Afin de stabiliser et d'améliorer les moyens de subsistance, ainsi que de faire face aux impacts critiques du changement climatique, un certain nombre de mesures politiques peuvent être lancées et/ou développées. Parmi les mesures d'adaptation possibles figurent l'identification des variétés de cultures tolérantes à la sécheresse, une meilleure irrigation et une meilleure gestion de l'eau. Un système d'information agrométéorologique opérationnel peut fournir aux agriculteurs des conseils et des avertissements pendant la phase de planification et la saison de croissance.

Les organisations de la société civile de la région ont appelé l'attention sur le fait que les Ministères de l'agriculture d'Afrique de l'Ouest mettent souvent l'accent sur la production alimentaire à des fins commerciales ou d'exportation, avec les outils de politique générale respectifs qui visent des cultures commerciales rentables plutôt que l'alimentation des groupes vulnérables de la population. Les objectifs de la sécurité alimentaire doivent être reconnus comme une priorité politique, au même titre que le dosage des politiques visant au bien-être de la population, y compris les programmes d'emploi rural et l'intégration au marché régional. L'incidence croissante des conditions climatiques extrêmes est un facteur qui ajoute à l'incertitude des agriculteurs en ce qui concerne les cultures et les tendances du marché. Elle ne doit pas être négligée lors de la conception et de la mise en œuvre de mesures politiques visant à assurer la sécurité

alimentaire. Même si la sous-alimentation a connu un minimum de réduction dans la région, elle reste un énorme défi pour des millions de personnes.

Répercussions sociales

En raison de la croissance économique et démographique, les classes moyennes de la région se sont développées et ont bénéficié d'une attention accrue de la part des décideurs politiques et du secteur privé⁴. L'urbanisation rapide, avec la migration des populations des zones rurales vers les zones urbaines, la tendance à la baisse de la part de l'agriculture dans le PIB, l'essor progressif d'une économie industrielle et de croissance moderne et la transition démographique d'un taux de natalité et de mortalité élevé à un taux de mortalité plus faible, font tous partie de la transformation structurelle en Afrique de l'Ouest. Mais cette transformation est incomplète et les quatre processus interdépendants progressent à des rythmes différents. L'urbanisation est le processus le plus visible et la composition sectorielle de l'économie a peu changé. Seuls trois pays, à savoir le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire et le Ghana, progressent rapidement vers des taux de fécondité nettement inférieurs⁵.

Les questions de genre sont particulièrement importantes dans le contexte de la sécurité alimentaire, de la production agricole et du développement rural. On estime que 64% des femmes de la région sont engagées dans le secteur agricole et produisent plus de 80% des ressources alimentaires en Afrique de l'Ouest. Cependant, elles sont confrontées à une discrimination largement répandue dans les projets de développement rural, dans l'accès à la terre et sur le marché du travail. Les activités d'adaptation sont impossibles sans la participation des femmes. La société civile a un rôle vital à jouer dans la lutte pour l'égalité des sexes, la promotion de l'inclusion et la participation des femmes dans la société. Avec une croissance démographique toujours rapide, le nombre de jeunes qui entrent chaque année sur le marché du travail est en augmentation. Le secteur informel est profondément enraciné dans l'économie et le niveau très élevé du chômage des jeunes reste

⁴ Agricultural Growth in West Africa. Market and policy drivers. Edited by F.Hollinger and J. Staatz. African Development Bank and FAO, Rome, 2015

⁵ Ibid.

un énorme défi, dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest. L'amélioration de l'organisation des petites exploitations agricoles, avec un meilleur accès au capital et aux nouvelles technologies, pourrait contribuer à la création d'emplois ruraux et favoriser le développement rural.

L'utilisation durable de toutes les ressources et la commercialisation des activités du secteur, en visant une croissance tirée par le marché – ont été tentées dans plusieurs pays, mais les résultats sont très inégaux. L'éducation des agriculteurs et l'amélioration des ressources humaines dans le secteur agricole demeurent parmi les priorités du secteur. La commercialisation agricole étant un défi de taille en Afrique centrale et occidentale, il est urgent de lancer l'élaboration de politiques de commercialisation agricole au niveau ministériel, y compris d'orienter des politiques d'intégration des petites exploitations agricoles sur le marché, et de veiller à ce que ces politiques soient mises en œuvre de manière cohérente. En outre, les efforts politiques devraient être combinés avec le recrutement et la formation d'agents de vulgarisation, vu l'émergence de nouvelles technologies dans ce domaine, et avec des méthodes modernes de vulgarisation agricole. De nouveaux efforts visant, d'un côté, à améliorer l'infrastructure de marché existante, les systèmes de classement et de normalisation, ainsi que l'information sur les marchés et, de l'autre, à renforcer les capacités des parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur pourraient faciliter le renforcement des liens entre les entreprises agro-industrielles et les petits exploitants agricoles.

Dans certains pays comme le Ghana, de nouveaux programmes gouvernementaux ont été mis en place pour coordonner l'adaptation au changement climatique. Par exemple, les services chargés de l'environnement et des changements climatiques et les bureaux régionaux de l'environnement au sein du ministère compétent sont renforcés afin de coordonner l'adaptation au changement climatique dans le cadre du Programme de gestion des terres et de l'environnement. Dans le cadre de ce programme, un régime de subventions a été proposé pour promouvoir la gestion durable des terres et de l'environnement. Il cible 80 districts et 80 prestataires de services et adhérents. Ce

programme, l'une des interventions proposées par le gouvernement, contribuera grandement à améliorer le secteur agricole, s'il est bien mis en œuvre.

Dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, la sensibilisation accrue aux nouvelles menaces liées au changement climatique a conduit à l'identification de mesures d'adaptation prioritaires d'urgence dans : leurs Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation, centrés sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources en eau. Les nouveaux risques liés au changement climatique exigent des actions conjointes de la part de toutes les parties prenantes sur des fronts multiples, où la réduction de la pauvreté persistante et des inégalités socio-économiques sont une priorité absolue. Les organisations de la société civile ont le potentiel d'élargir la portée de l'action collective, en apportant des éclairages précieux non seulement sur la nature des contraintes et des défis existants, mais aussi sur les opportunités existantes sur la voie du développement durable.

Personnes handicapées au Ghana - Que pourrait-on faire pour améliorer leur situation?

Par Christopher Dapaah, Resource Links Foundation, Ghana, Président régional du CIAS, Région Afrique de l'Ouest



Mesures juridiques et discrimination existante

Selon l'Organisation mondiale de la santé, environ 15 % de la population mondiale sont des personnes handicapées. Moins de 20 % d'entre eux vivent dans les pays développés, tandis que la majorité (80 %) vivent dans les pays en développement.

Condition	%	Pop'n
Physical Disability	2.6	624,000
Visual Impairment	3.0	720,000
Memory, Concentration	4.4	1,056,000
Self-Care Limitation	1	240,000
Hearing Impairment	5	1,200,000
Mental Ailment	3	720,000
Autism Spectrum	1	240,000
Total	20	4,800,000

Au Ghana, un pays en développement d'environ 24 millions d'habitants, on estime que 20% de la population handicapée souffre d'un handicap important (grave) selon les données récemment compilées par le Conseil national des personnes handicapées (voir tableau ci-contre). Il est à noter qu'il existe divers types, classes et degrés d'invalidité qui requièrent généralement différents types de soutien ou d'intervention. Alors qu'environ 25 % de la population handicapée souffre d'une déficience auditive (difficultés de communication), environ 13 personnes perçoivent des handicaps physiques graves qui ont un impact sur la mobilité dans l'environnement.

La loi ghanéenne sur le handicap, adoptée en 2006, vise à mettre fin à la discrimination contre les personnes handicapées. En 2007, un an après l'adoption de la loi sur les personnes handicapées, le Ghana a signé la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et le Protocole facultatif. Le 13 mars 2012, le Parlement ghanéen a ratifié la Convention et le Protocole facultatif. Selon un rapport récent préparé par la Fédération ghanéenne des personnes handicapées, sur la mise en œuvre de la loi sur les personnes handicapées, cette loi est en deçà de certaines dispositions de la Convention des Nations Unies. Le rapport indique que "les

femmes handicapées", les droits des "enfants handicapés", le "droit inhérent à la vie" et le droit à la protection et à la sécurité dans les "situations de risque et d'urgence humanitaire" ne sont pas expressément traités dans la loi ghanéenne sur les personnes handicapées (2013), bien que certains aspects soient largement couverts par les dispositions constitutionnelles du Ghana⁶.

Selon la Fédération ghanéenne des personnes handicapées, les personnes handicapées au Ghana sont généralement un groupe pénalisé et déclassé, entravé par le manque d'accès aux soins de santé publique, à l'éducation et à d'autres services sociaux qui, en théorie, soutiendraient et protégeraient les personnes handicapées.

Même si l'adoption de la loi a été très pertinente en termes de promotion des droits des personnes handicapées, il n'y a pas eu assez d'efforts pour accroître leur accès aux installations publiques et leur accorder l'égalité des chances égales en matière d'emploi. Par exemple, la loi affirme également que les services publics doivent être disponibles et accessibles aux personnes handicapées, mais peu de changements pertinents ont été mis en œuvre.

L'éducation inclusive n'est qu'un rêve pour ces personnes, ce qui représente un grand écart entre les politiques et la pratique.

Les personnes handicapées sont perçues par la communauté comme des personnes qui ne sont pas productives et ne sont donc pas en mesure de contribuer au développement de la société ou du pays dans son ensemble. Pire encore, les coutumes existantes sont hostiles à ces personnes, car le handicap est souvent considéré comme une "malédiction", condamnant les personnes handicapées à la marginalisation et à l'exclusion.

⁶ <http://globaldisability.org/2016/04/28/ghana-disability-act>

Malgré les droits légaux qui existent dans les livres, ce groupe de personnes reste l'un des plus vulnérables de la société. Généralement frappés par une pauvreté abjecte, ils sont considérés comme un poids pour le gouvernement, pourtant censé les soutenir et les aider économiquement et socialement. En réalité, très peu de protection réelle contre la discrimination est offerte.

Dans le but d'améliorer le sort de ces personnes, les organisations de la société civile et le mouvement des personnes handicapées au Ghana ont persuadé les autorités ghanéennes d'allouer un pourcentage du Fonds Commun de l'Assemblée de District (*District Assembly Common Fund*) aux personnes handicapées. Par conséquent, les personnes handicapées ont désormais droit à 2 % du Fonds. Ces 2 % du Fonds alloués aux personnes handicapées constituent l'allocation de l'Assemblée du district pour les personnes en situation d'invalidité (*District Assembly Disability Set-Aside/Allocation*). Dans chaque district elle est destinée à réduire le chômage et la pauvreté parmi les personnes handicapées. Les objectifs de ces 2% sont:

1. Soutenir les activités génératrices de revenus des personnes handicapées en tant que moyen d'autonomisation économique.
2. Fournir un soutien éducatif aux enfants, étudiants et stagiaires handicapés.
3. Renforcer les capacités des personnes handicapées dans les districts afin de leur permettre de défendre et de faire valoir leurs droits et d'entreprendre des actions de sensibilisation sur les questions liées au handicap.
4. Aider les personnes handicapées à avoir accès à l'assistance technique et à d'autres appareils et équipements d'assistance.

L'allocation est censée être administrée par une commission mise en place pour gérer le fonds pour les personnes handicapées dans chaque district. Les fonctions principales de ce comité sont : d'examiner, d'évaluer et d'approuver les demandes reçues des groupes de personnes handicapées ou des groupes de

personnes handicapées et de surveiller et superviser l'utilisation des fonds.

Malgré les fonds alloués aux personnes handicapées, des études ont montré que leur vie ne s'est pas améliorée de manière significative. Dans la pratique, moins d'un tiers des associations de personnes handicapées de l'échantillon avaient accès aux fonds. Selon l'étude, les comités de gestion du Fonds d'invalidité (*Disability Fund Management Committees*), qui sont censés examiner les demandes de financement, n'ont souvent pas été mis en place.

Toutefois, si l'on considère que le total annuel de l'allocation annuelle de logement pour personnes handicapées au cours des dernières années n'était que d'environ 8 millions d'euros, ce qui correspond à un montant moyen de seulement 1,60 euros par personne handicapée par an, l'espoir que ce niveau de financement puisse apporter un changement significatif à court terme peut être terriblement irréaliste.

Organisations de la société civile et questions liées au handicap.

Face à diverses formes de discrimination, de nombreuses personnes handicapées n'ont pas été en mesure de faire valoir leurs droits. Les personnes handicapées sont confrontées à de nombreux défis, allant d'un faible niveau d'estime de soi, d'une mobilité limitée, d'une forte dépendance et de la pauvreté, à un manque d'accès à l'éducation, à la santé et aux autres services sociaux. Les organisations de personnes handicapées et les organisations de la société civile ont fait des progrès dans la promotion du programme d'action en faveur des personnes handicapées, mais la faiblesse de leurs capacités organisationnelles et leur expérience limitée en matière de défense des droits ont freiné leur élan.

Les organisations de la société civile ne cessent d'attirer l'attention sur les violations des droits de l'homme qui touchent ce groupe et sur le fait qu'elles ne sont pas prises en compte dans le processus de planification et de prise de décisions. Elles ne peuvent pas non plus

exprimer leur voix en faveur de l'équité et de la justice en raison des problèmes de capacité. Les contributions des organisations de la société civile à la localisation des ODD incluent, mais ne se limitent pas : au renforcement des capacités, à la sensibilisation aux questions de développement, au partage des connaissances et à la facilitation du dialogue entre les groupes marginalisés et les décideurs locaux. Ces contributions sont essentielles pour promouvoir l'inclusion sociale de ce groupe vulnérable. Malgré ces rôles et bien d'autres encore complémentaires dans la société, le rétrécissement des espaces mis à la disposition des organisations de la société civile dans les organes directeurs du Gouvernement a été un sujet de préoccupation ces dernières années. Le Gouvernement, les ONG et les partenaires de développement devraient fournir des ressources pour sensibiliser les communautés aux questions relatives au handicap, afin de réduire l'incidence de la discrimination à l'égard de ce groupe, de promouvoir des attitudes positives à l'égard du handicap et de réduire la stigmatisation au sein de la communauté.

Le Gouvernement devrait pleinement mettre en œuvre les cadres et conventions juridiques et réglementaires existants afin que les questions relatives aux personnes handicapées soient prises en compte dans le plan de développement du pays.

Ressources et liens utiles - les trouvailles du mois

Qu'en est-il des jeunes qui ne travaillent pas, qui n'ont pas d'éducation, qui ne suivent pas de formation? (*What about young people not in employment, not in education, not in training?*) *François-Joseph Cabral.*

Note de NOPOOR, mai 2017

L'objet de cet article, un document de synthèse NOPOOR, est d'évaluer le phénomène des jeunes sénégalais qui ne sont ni dans l'éducation, ni dans l'emploi, ni dans la formation (NEET). Il aborde les questions



suivantes: quelle est la portée de NEET? Quels sont les principaux moteurs de ce phénomène? Quel type de politique peut être mis en œuvre pour lutter contre ce fléau?

Pour plus d'informations, voir:

<https://www.africaportal.org/publications/social-protection-what-about-young-people-not-in-employment-nor-in-education-nor-in-training>

La protection sociale nigériane est-elle sur le point de se transformer? (*Is Nigeria's Social Protection on the cusp of transformation?*)

Development Pathways, 17 août 2017

L'article écrit par Gbenga Shadare pour *Development Pathways* examine les questions de ciblage et d'universalité dans la protection sociale au Nigeria.

Pour information:

<http://www.developmentpathways.co.uk/resources/nigerias-social-protection-cusp-transformation>

The content of this Global Newsletter may be freely reproduced or cited provided the source is acknowledged. The views do not necessarily represent policies of ICSW.

Newsletter Editor:
Sergei Zelenev, Executive Director
E-mail: szelenev@icsw.org,

Address:
ICSW, 5700 Arlington Ave.,
Bronx, New York, 10471 (US Office)

icsw@icsw.org
Website www.icsw.org

If you wish to cease receiving this newsletter, please click 'here' providing your name and email address